BEFESA

BEFESA VALERA

Commission Environnement et Risques Majeurs

du 12 septembre 2013

BEFESA

1 Présentation du site

2 Arrêté Préfectoral

3 Surveillance du vent

4 Moyens d'action

5 Actions depuis 2009

6 Mesurages

7 Points d'amélioration

Présentation du site

BEFESA VALERA est spécialisée dans la valorisation de résidus d'aciéries (poussières, résidus de polissage, de décapage, de surfaçage, ...).

Elle extrait de ces déchets les métaux valorisables qui se substituent aux matières premières naturelles. Ceci contribue à la préservation des ressources non renouvelables et à la limitation de la mise en décharge.

Environ 80 personnes y travaillent.

La capacité de l'usine est de 150 000 tonnes de poussières traitées par an.

BEFESA VALERA a traité, en 2012, 60 000 tonnes de poussières.

Arrêté Préfectoral

- Les stockages de produits pulvérulents sont confinés (récipients, silos, bâtiments fermés) et les installations de manipulation, transvasement, transport de produits pulvérulents sont munies de dispositifs de capotage et d'aspiration permettant de réduire les envols de poussières.
- Ce bâtiment est complètement couvert, fermé et muni d'un sol béton relié au bassin de confinement des eaux. Les portes sont fermées pendant les opérations de déchargement.
- Les briquettes sont stockées dans des boxes, eux-mêmes situés dans des bâtiments de stockage couverts et munis de sols étanches reliés à un bassin de confinement.
- Les autres matières premières pulvérulentes (poussières de filtre, chaux éteinte) sont exclusivement stockées dans des silos étanches.
- Les produits stockés en plein air sont exclusivement conditionnés en emballages fermés, sacs ou fûts.

Surveillance du vent

Lors de circonstances défavorables pour la pollution atmosphérique (vents de nord à est ; vitesse de vent supérieure à 4 m/s), l'exploitant :

- accentue le nettoyage des surfaces empoussiérées et l'arrosage des sources d'émissions de poussières (notamment les zones de stockage et de manipulation de produits pulvérulents),

- accroît la surveillance de l'efficacité des installations de dépoussiérage et, en cas de dysfonctionnement de celles-ci, réduit significativement les activités émettrices de poussières,

- reporte la réalisation des opérations émettrices de poussières pouvant être différées dans le temps.

Surveillance du vent

27 2013 16:46:38 Via Fax 03 28 51 34 00 Bus Valera Page 001 Of 001

Atmo Nord-Pas de Calais
55 Place Rihour – 59044 LILLE Cedex
Tel : 03.59.08.37.30 Fax : 03.59.08.37.31

INFORMATIONS SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE :
FIN DE MESURE PREVENTIVE POUSSIERES

Expéditeur : N Pujol

Nombre de pages (y compris celle ci) : 1

Date : 28/04/2013 Heure : 12h

URGENT

Nous vous informons **de la fin de la mesure préventive poussières.**

Destinataires :
SEA-BULK
ALOATEC
BUS VALERA Monsieur le Directeur Général
GAGNERAUD

Copie pour information :
Monsieur le Sous Préfet de Dunkerque
Monsieur le Président d'OPAL'AIR
Le Chef de GS de Gravelines

IMPORTANT : Si ce fax ne vous est pas destiné, merci de contacter Atmo Nord – Pas de Calais rapidement.

Convention établie avec Atmo depuis novembre 1998

Alerte Météo France depuis mai 2012

Prévi Expert Push Prévision sur **Gravelines (59820)**

MIS A JOUR LE 01/09/2013 à 08H06

Fin d'abonnement le : lundi 11 août 2014

Heure locale	dimanche 01					lundi 02								mardi 03								mercredi 04						
	11H	14H	17H	20H	23H	02H	05H	08H	11H	14H	17H	20H	23H	02H	05H	08H	11H	14H	17H	20H	23H	02H	05H	08H	11H	14H	17H	20H
maxi (°C)			19					14			22				14			22					15				25	
mini (°C)																												
Température (°C)	16	17	19	17	15	15	15	14	18	20	21	19	16	15	14	15	19	22	21	19	17	16	15	16	20	24	24	22
Température du point de rosée (°C)	8	9	8	12	12	13	12	11	12	12	13	16	14	13	13	13	15	16	16	16	15	14	14	14	15	16	16	16
Température ressentie (°C)	16	17	19	17	13	13	13	12	18	20	21	19	16	14	13	14	19	22	21	19	17	16	15	16	20	24	24	22
Limite iso zero (m)	3200	3200	3200	3300	3700	3900	4000	3800	4200	3900	4200	4100	4400	4200	4400	4400	4400	4400	4400	4400	4300	4300	4100	4100	4100	4100	4100	4100
Nébulosité																												
Temps sensible	Soleil voilé			Soleil		Ciel voilé		Soleil	Soleil voilé		Soleil			Ciel étoilé			Soleil					Ciel étoilé			Soleil			
Limite pluie neige (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Précipitations (mm) Quotidienne]08h/08h] tri-horaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0]	0.0	0.0	0.0	0.0
Direction du vent	NO	O	OSO	OSO	OSO	O	ONO	O	O	O	OSO	SO	SO	SO	N	N	N	N	ENE	ENE	ESE	ESE	SE	SE	ESE	ESE	SE	SE
Vitesse (kmh)	18 kmh	14 kmh		25 kmh		29 kmh	25 kmh	22 kmh	25 kmh	22 kmh	29 kmh	25 kmh	18 kmh		14 kmh				11 kmh				07 kmh		11 kmh		07 kmh	
Rafales (kmh)	-	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-		-				-				-		-		-	
maxi (%)						90								90								100						
mini (%)			50							50								60								50		
Humidité (%)	60	60	50	70	80	90	80	80	70	60	60	80	90	90	90	90	80	70	70	80	85	90	95	90	75	60	60	70
Potentiel de neige (mm)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Météo-France,73,avenue de Paris,94165 Saint-Mandé cedex
Contact : supportclient@meteo.fr

La vente,rediffusion ou redistribution des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de Météo-France.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Surveillance du vent

Mise en place d'une station météo interne en 2009

Mise en application des procédures internes P.ENV 030 et P.HST 026

Moyens d'action

Mise en application des procédures internes P.ENV 030 et P.HST 026

- Vérifie le bon fonctionnement du filtre de dépoussiérage fours et des filtres d'assainissement ;
- Vérifie que tous les systèmes de lutte contre les émissions de poussières sont en état (arrosage des chaussées, de la trémie,…) ;
- Prévient le conducteur de ligne briquetage et vérifie que toutes les portes du bâtiment briquetage sont fermées ;
- Fait arrêter le nettoyage des tours d'angle à l'extérieur (voir I.ENV 025) et l'activité du briquetage si nécessaire ;
- Augmente la fréquence d'arrosage du site par la tonne à eau ;
- Lance un ou plusieurs cycles d'arrosage des chaussées devant les box à briquettes ;
- Note sur le classeur prévu à cet effet : la date et l'heure de début et de fin de l'alerte, les dispositions prises ainsi que les remarques éventuelles (l'ensemble de ces informations est envoyé à la DREAL)

Actions mises en place depuis 2009

- Mise en place d'un arrosage automatique de la chaussée devant les boxes briquettes.

Capotage des bandes transporteuses

Mise en place de capacités de stockage

Mise en place d'un tunnel à la trémie de chargement fours avec canon d'arrosage

Arrosage des voies de circulation

Balayage des voies de circulation

Limitation de la hauteur des tas à 3m

Merlons végétalisés

Autres actions mises en place depuis 2009

- Mise en place d'une station météo avec alerte sur la direction du vent et la vitesse du vent, associée d'une procédure opérationnelle.
- Renforcement de l'étanchéité des bâtiments.
- Amélioration de la captation fours.
- Mise en place d'un référentiel de propreté site et d'audit de propreté par un organisme extérieur.
- Mise en place d'un système de nettoyage des roues, essieux, bennes pour les camions.

Mesurages

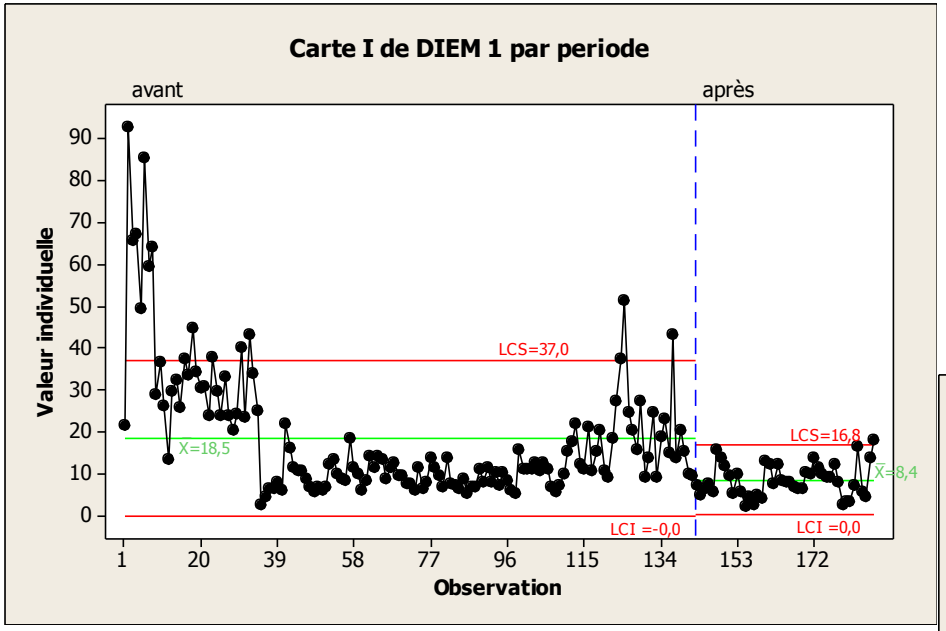
Carte I de DIEM 1 par periode
avant
après
Valeur individuelle
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
LCS=37,0
X=18,5
LCS=16,8
X̄=8,4
LCI =-0,0
LCI =0,0
1
20
39
58
77
96
115
134
153
172
Observation

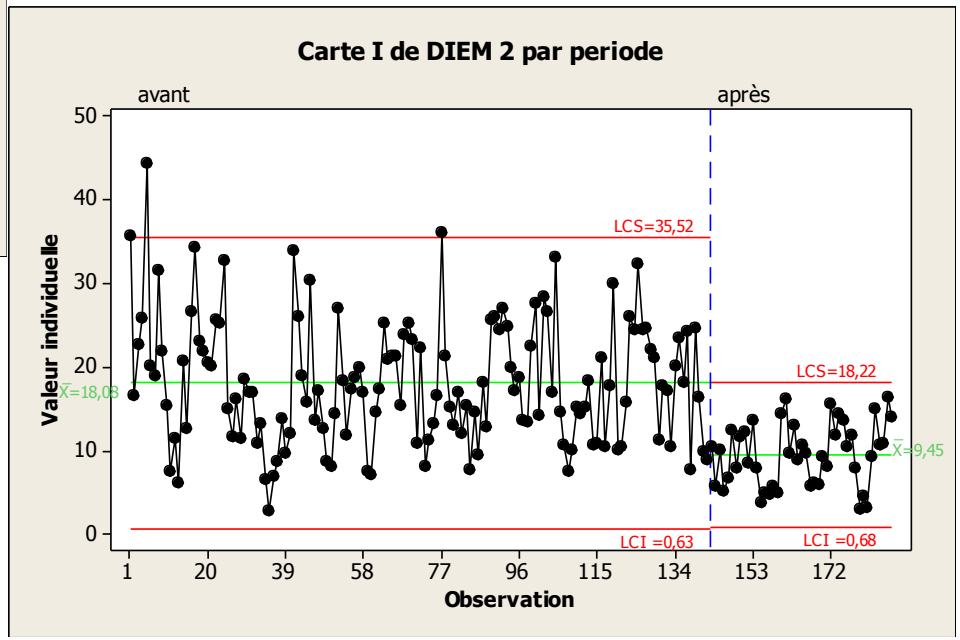
Carte I de DIEM 2 par periode
avant
après
Valeur individuelle
50
40
30
20
10
0
LCS=35,52
X̄=18,08
LCS=18,22
X̄=9,45
LCI =0,63
LCI =0,68
1
20
39
58
77
96
115
134
153
172
Observation

Points d'amélioration

Un nouvel arrêté préfectoral de juillet 2013 :

L'exploitant aménage un dispositif destiné à recueillir les poussières présentes dans l'air ambiant et susceptibles de se déposer, en vue d'estimer l'importance des retombées atmosphériques.
La mise en place des moyens de contrôle et de surveillance par l'exploitant devra être défini en accord avec l'Inspection des Installations Classées.

En cas de dépassement des valeurs limites suivantes de la concentration en poussières sédimentables mesurée en limite de propriété :

1 $g/m^2/j$ en moyenne journalière,

300 $mg/m^2/j$ en moyenne mensuelle,

l'exploitant recherche les causes potentielles et fournit les actions prévues qui sont de son ressort.

Les résultats de ces contrôles sont transmis mensuellement à l'Inspection des Installations Classées.